

Extrait du CDURABLE.info l'essentiel du développement durable

<http://cdurable.info/SAUVONS-LA-BIO-ni-pesticides-ni,265.html>

SAUVONS LA BIO : ni pesticides, ni OGM dans la bio

!

- Humain - Contribution Sociale - Réseau des acteurs du DD - Citoyenneté -



mise en ligne : samedi 24 février 2007

Copyright © CDURABLE.info l'essentiel du développement durable - Tous
droits réservés

Les produits « bio » répondent aujourd'hui à une demande croissante des consommateurs et à une nécessité de sauvegarde d'une agriculture de qualité.

L'agriculture biologique est née d'une volonté citoyenne de prendre soin de l'environnement, des sols, des terroirs, des paysages. Elle est basée sur l'observation et le respect des lois de la nature ; son principe fondamental consiste à prendre soin du sol et de l'ensemble des êtres vivants qui l'habitent, considérant que ceux-ci élaborent et fournissent naturellement aux plantes cultivées les éléments qui sont nécessaires à chaque phase de leur développement.

L'interdiction d'utiliser des engrais de synthèse et des produits de phytopharmaceutique chimique, ainsi que l'interdiction totale des OGM, découlent naturellement de ces principes de base, car les uns comme les autres génèrent inévitablement un appauvrissement des sols et de la biodiversité.

L'évolution du règlement européen s'est toujours faite dans le dialogue avec les groupements de producteurs et de consommateurs, dans le respect des principes de base qui ont permis l'émergence de l'agriculture biologique. Le cahier des charges sur la production végétale - règlement 2092/91 - fut adopté en 1991. Il fut complété par un cahier des charges sur la production animale - règlement 1804/99 - , adopté huit ans plus tard. Ces règlements définissent les règles qu'une production doit respecter pour pouvoir utiliser l'appellation « bio ». C'est bien une pratique agricole, dans son ensemble, qui est ainsi contrôlée et non simplement le produit qui en est issu.

La situation a changé depuis la fin de l'année 2005, la Commission européenne annonçant qu'elle prévoyait, pour 2009, l'entrée en vigueur d'un nouveau règlement. Il s'agissait d'une volonté tombée d'en haut, le secteur bio n'étant demandeur de rien ! Qu'est-ce qui a pu motiver la Commission ? Ses obligations vis-à-vis de l'Organisation Mondiale du Commerce en matière d'OGM ? L'impasse où s'est fourvoyée l'agriculture intensive et la nécessité de faciliter l'apport de gros capitaux au sein de la seule alternative agricole qui lui reste aujourd'hui ? Il semble bien - hélas ! - que les règles, simples et précises, de la production bio artisanale ne cadrent plus avec le développement annoncé d'une bio industrielle à l'échelle européenne.

En dépit des protestations de nombreuses associations de producteurs et de consommateurs qui dénoncèrent le projet de la Commission, la présidence finlandaise a choisi, fin décembre 2006, de « passer en force » lors du Conseil des ministres de l'agriculture. Malgré la ferme opposition de certains états - dont la Belgique - , les grandes lignes du projet furent approuvées par la majorité des ministres présents. Ce projet sape - ni plus ni moins - les bases mêmes de l'agriculture biologique ; il nie ses principes fondateurs :

- ▶ l'utilisation de substances chimiques de synthèse n'y est plus explicitement interdite ;
- ▶ la pollution des produits « bio » par des OGM y est tolérée jusqu'au seuil de 0,9% - soit neuf grammes par kilo ! - comme pour les produits de l'agriculture conventionnelle ;
- ▶ le développement de cahiers des charges « bio », nationaux ou privés, plus stricts que le nouveau cahier des charges européen et conformes à certaines nécessités régionales ou de terroirs, n'y est plus autorisé.

Les deux premiers points portent en germe la négation même de la spécificité des produits issus de l'agriculture biologique ! Car si les consommateurs ont confiance dans un système de production naturel et transparent, ils savent surtout pertinemment que les produits « bio » sont les seuls à être encore indemnes d'engrais et de pesticides chimiques, qu'ils sont un vrai rempart contre la prolifération des OGM dans la chaîne alimentaire. Quel sera encore, pour le consommateur, l'intérêt d'un produit « bio » s'il est notoire qu'ils contiennent - comme tous les autres - des résidus de pesticides ou des OGM ?

SAUVONS LA BIO : ni pesticides, ni OGM dans la bio !

De quel droit l'Europe prive-t-elle l'agriculture biologique de ce qui fait justement sa spécificité ; de quel droit peut-elle décréter unilatéralement que la « bio » n'est pas ce qu'elle est vraiment ?

Aucune négociation directe n'a eu lieu, au niveau européen, entre la Commission et le secteur bio. Seuls les ministres de l'agriculture - secondés par leurs administrations respectives - eurent voie au chapitre et adoptèrent un texte, à la surprise générale, le 19 décembre 2006. Il s'agit d'un véritable déni de démocratie, de la spoliation d'une pratique patiemment conçue, au fil du temps, par les citoyens européens, producteurs et consommateurs de produits « bio ». Une pratique aussi sournoise cache, à n'en pas douter, une intention méchante de lui porter atteinte !

Il s'agit également d'un manquement grave au niveau du principe de précaution, dans la mesure où le projet de la Commission est une porte ouverte aux pesticides et aux engrais chimiques de synthèse - dont la toxicité a maintes fois été démontrée - , ainsi qu'une porte ouverte aux Organismes Génétiquement Modifiés (OGM) - dont personne n'est toujours en mesure aujourd'hui de démontrer l'innocuité.

La Commission européenne dénie aujourd'hui au citoyen le droit de s'en protéger !

Nature & Progrès lance un appel à tous les citoyens européens, à toutes les associations de défense des consommateurs. Mobilisez-vous, faites entendre votre voix. Ci-dessous, vous trouverez une pétition sous forme de lettre-type, Nature & Progrès compte sur votre relais, fondamental, pour informer le citoyen qu'un des derniers remparts contre la malbouffe est en train de s'effondrer puisque, pour l'Europe, « bio » ne veut plus dire « sans pesticides et sans OGM ». Les citoyens européens refusent de la suivre sur cette voie !

Dans un avenir pas si lointain, un tribunal européen défendra sans doute, face aux dérives de la Commission, le droit des citoyens d'Europe à opter pour une alimentation adaptée à leur terroir, indemne de toute pollution chimique et d'organismes génétiquement modifiés ; le droit des citoyens de faire, dans l'intérêt général, le choix politique d'une agriculture respectueuse de leur environnement.

Nature & Progrès et les producteurs qu'elle représente, n'acceptera pas que des denrées produites artisanalement, sans pesticides, ni OGM supportent cette labellisation « bio » laxiste.

La fédération bio n'hésitera pas à recourir à tous les moyens légaux qui sont à sa disposition afin de faire valoir le droit des citoyens européens à se nourrir comme ils le souhaitent.

[Signez l'appel de Nature et Progrès](#) ou recopiez le texte ci-dessous et envoyez-le à votre député européen :

"Madame la Députée européenne, Monsieur le Député européen,

J'ai découvert avec inquiétude le projet de nouveau cahier des charges européen pour l'agriculture biologique approuvé par le Conseil des Ministres de l'Agriculture du 19 décembre 2006.

Ce nouveau cahier des charges pour l'agriculture biologique est à de nombreux points de vue inacceptable et représente une véritable régression par rapport au cahier des charges actuel tel que défini dans le règlement 2092/91 :

l'utilisation de substances chimiques de synthèse n'y est plus clairement interdite ;

la pollution des produits bio par des OGM y est tolérée jusqu'au seuil de 0,9% (soit 9 grammes par kilo !), comme pour les produits de l'agriculture conventionnelle ;

le développement de cahiers des charges bio, nationaux ou privés, plus stricts et plus adaptés aux régions que le nouveau cahier des charges européen 'laxiste', n'y est plus autorisé.

Les deux premiers points constituent la négation même de la spécificité des produits de l'agriculture biologique ! En effet, quel sera encore l'intérêt d'un produit bio, pour le consommateur, s'il devient notoire qu'il contient - comme tous les autres - des résidus de pesticides et/ou des OGM ?

SAUVONS LA BIO : ni pesticides, ni OGM dans la bio !

Pour toutes ces raisons, je m'associe à la demande de Nature & Progrès, et d'autres associations représentatives du secteur bio européen, pour exiger une révision en profondeur, dans un sens plus strict, du projet de cahier des charges, afin de le rendre plus conforme aux attentes des consommateurs et des producteurs bio.

La Commission agriculture du Parlement européen, puis le Parlement européen réuni en session plénière, seront appelés dans les prochaines semaines à remettre un avis sur le projet de nouveau règlement.

J'ose espérer que vous tiendrez compte de l'inquiétude légitime de vos concitoyens au moment où vous serez appelé à vous prononcer sur ce texte inacceptable.

Je vous prie de recevoir, Madame la Députée, Monsieur le Député, l'expression de mes salutations respectueuses."